Image not found or type unknown

reconciliation et aide au retour

Par **boualem**, le **13/03/2011** à **16:53**

bonjour , marié à une française nous sommes actuellement séparés sans aucune action en justice ayant été reconduit à la frontiere par le prefet du nord j'ai demandé l'aide au retour et je suis rentré en algerie es-ce que je peux retourner et récuperer ma carte de résidence si on se reconcilie comment proceder . merci.

Par **Domil**, le **13/03/2011** à **17:04**

Si vous avez été reconduit à la frontière, c'est que vous n'aviez plus de titre de séjour donc vous ne pouvez pas prétendre à la carte de résidence. Il faut refaire la démarche d'immigration depuis le début, donc une demande de visa long séjour de conjoint de Français qu'on risque de vous refuser du fait de la séparation.

Vous avez touché l'aide au retour ?

Par **boualem**, le **13/03/2011** à **17:58**

si ma femme prouve notre reconciliation par déclaration ce n'est pas possible vu que nous sommes toujours mariés. oui j'ai touché l'argent de l'aide qui n'est accordée qu'une seule fois.

Par **Domil**, le **13/03/2011** à **18:30**

Il n'empêche que vous devrez faire la procédure du visa long séjour et qu'ils vont quand même avoir des doutes puisque vous avez rompu la vie commune quand vous étiez encore en France. Rien ne vous empêche d'essayer.
Je ne suis pas sure qu'on ait le droit de redemander un visa long séjour en vue d'établissement en France quand on a touché l'aide au retour

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés